

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-AC87

présenté par

M. Proença, Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	65 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	65 000
TOTAUX	65 000	65 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger la baisse des crédits affectés aux monuments historiques prévue par ce budget pour 2025.

Il s'agit de les rehausser à hauteur de ce qu'ils étaient en 2024 afin de préserver l'enrichissement des collections mis au service de la connaissance et de l'étude du patrimoine. Ces crédits contribuent à assurer, sur l'ensemble du territoire national, l'accès du plus large public aux oeuvres du patrimoine de la France et de l'humanité dans toute la diversité de la création. Ils participent à la circulation croissante des oeuvres d'art, entre les institutions françaises, notamment à travers les prêts et les dépôts des musées nationaux vers les musées de France territoriaux et dans le cadre de réseaux internationaux. Ils contribuent ainsi au rayonnement des collections publiques françaises. Il s'agit donc de les réévaluer.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose :

- de diminuer de 65 000 euros, en CP et AE, l'action 07 - Fonction de soutien du Ministère (hors titre II) du programme 224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture ;
- d'abonder de 65 000 euros, en CP et AE, l'action 08- Acquisition et enrichissement des collections publiques du programme 175 Patrimoine.